

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20422**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien d'exploitation et de maintenance en installations automatisées

Nouvel intitulé : Technicien d'exploitation et de maintenance en installations automatisées

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère de la défense - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (CIN Saint-Mandrier)	Commandant du CIN

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

250r Maintenance d'équipements, dépannage de matériel électroménager

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Professionnel expérimenté en automatismes, mécanique, électricité industrielle, hydraulique et pneumatique le technicien d'exploitation et de maintenance en installations automatisées assure la mise en œuvre, l'entretien, la maintenance et le stockage des systèmes d'armes embarqués (missiles, canons, torpilles, artillerie), des installations automatisées associées (bras hydrauliques, armes, robots et automatismes, grues, palans) et de certains moyens de détection.

Très rigoureux, il est garant de la disponibilité, de la performance et la fiabilité des systèmes d'armes en toute sécurité. Devant régulièrement s'adapter à de nouveaux matériels, technologies et à de nouveaux types de pannes, il est capable d'informer et d'expliquer une situation afin de résoudre des problèmes complexes.

Il assure deux fonctions :

- « Chef de pièce », il prépare et assure la mise en œuvre et la maintenance des systèmes d'armes et des ensembles d'équipements techniques automatisés associés.

- « Chef de soute », il surveille et ajuste les dispositifs de contrôle et les paramètres de stockage et de conservation des munitions et artifices. Il assure le rangement et la gestion de la soute.

En parallèle, il assure la formation continue des équipiers en installations automatisées et des opérateurs d'autres spécialités.

Les capacités attestées :

Mise en œuvre des systèmes d'armes et des installations automatisées

Maintenance et suivi logistique des systèmes d'armes et des installations automatisées

Gestion de la soute à munitions

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au sein des organismes de soutien de la Défense, d'organismes interarmées, dans les instances internationales (OTAN) ou à bord des navires de la Marine nationale, le technicien d'exploitation et de maintenance en installations automatisées est employé dans les services spécifiques chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des systèmes « armes » de l'unité ou de l'organisme.

Dans le domaine pyrotechnique, il assure la surveillance et la sécurité des lieux de stockage et de conservation des munitions.

Techniciens d'installation et maintenance dans les champs professionnels de l'électricité industrielle, installations et équipements de chauffage/ plomberie/ isolation, production mécanique/ mécanique-hydraulique/ électromécanique.

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1302 : Installation et maintenance d'automatismes

I1304 : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

I1310 : Maintenance mécanique industrielle

Réglementation d'activités :

DG ARMES (à jour de sa correction n° 4.1 du 08 décembre 2010) – Directives générales pour l'organisation et la mise en œuvre des systèmes d'armes en lutte au-dessus de la surface (édition 2001).

IG 09240 – Dispositions relatives au stockage et à la manutention à bord, des munitions conventionnelles et artifices (édition 1997).

RT 8-3 (version 2.0) – Règlement technique relatif au stockage et manutention des munitions à bord des navires.

Décret 79 846 (28 septembre 1979) – Portant règlement d'administration publique sur la protection des travailleurs contre les risques particuliers auxquels ils sont soumis dans les établissements pyrotechniques.

Décret N° 2010-1118 du 22/09/2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

UTEC 18510 – Recueil d'instructions générales de sécurité d'ordre électrique.

NF C18-510 du 21/01/2012 relatif aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique – prévention du risque électrique.

Justifier d'une formation à la prévention du risque électrique dans le domaine de la basse tension datant de moins de trois ans (Mention APTE BT/HO ou équivalent civil).

L'obtention du statut militaire est exigée par le ministère de la Défense pour exercer cet emploi en tant que militaire.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur les composantes suivantes :

1. Mise en œuvre des systèmes d'armes et des installations automatisées
2. Maintenance et suivi logistique des systèmes d'armes et des installations automatisées
3. Gestion de la soute à munitions

Ces compétences sont évaluées par l'étude du livret d'expérience professionnelle ; Entretien avec le jury ; Mise en situation sur des installations réelles et/ou des simulateurs d'entraînement, et/ou des plates-formes pédagogiques.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Conseil d'instruction du CIN Saint Mandrier, par délégation ou jury de certification
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		1 président, 2 professionnels, 2 formateurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 03 mars 2007, jusqu'au 03 mars 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Technicien d'exploitation et de maintenance en installations automatisées" avec effet au 03 mars 2012, jusqu'au 29 novembre 2019.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'Technicien d'exploitation et de maintenance d'installations automatisées'. L'homologation prend effet à compter du 1er juillet 1997. Anciens intitulés : BAT Missilier, BAT Missilier artillerie et BAT Missilier d'armes sous-marines.

Arrêté du 17 juillet 1998 publié au Journal Officiel du 26 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Fin d'homologation à compter du 31 décembre 1998.

Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Homologation sous l'intitulé 'BAT Missilier d'armes sous-marines'

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 titulaires de la certification par an

Autres sources d'information :

www.defense.gouv.fr

www.etremarin.fr

www.defense.gouv.fr/marine

www.defense-reconversion.fr

Lieu(x) de certification :

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

BCRM de Toulon - Centre d'instruction naval de Saint-Mandrier - BP 500 - 83800 TOULON CEDEX 9

Historique de la certification :

Anciens libellés : - BAT Missilier d'armes sous-marines (Arrêté du 6 octobre 1997 publié au Journal Officiel du 25 octobre 1997)

- BAT Missilier
- BAT Missilier artillerie
- Technicien d'exploitation et de maintenance d'installations automatisées (Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 6 avril 2002)

Certification précédente : Maintenicien en installations automatisées

Certification suivante : Technicien d'exploitation et de maintenance en installations automatisées